

REGLEMENT DU CHALLENGE

CYCLOSPORTIF FSGT 2019

Article 1 – ORGANISATION

Le *Challenge FSGT Hérault* (cycloportif) par points porte sur 2 épreuves inscrites au calendrier des courses 2019.

Pour les hommes et les femmes les parcours du *Challenge FSGT Hérault* seront sur le petit parcours et le grand parcours.

Article 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce challenge est ouvert à toutes et tous licenciés FSGT.

2.1 Aux licencié(e)s majeurs possédant une licence FSGT liée à la pratique du cyclisme comportant la mention « certificat Médical »

2.2 Les juniors FSGT peuvent participer aux épreuves du challenge, sur les petits parcours, selon les mêmes exigences que les majeurs en termes de certificat médical et de licence, sous réserve de l'accord des organisateurs concernés et de la présentation d'une autorisation parentale. (Classé dans la catégorie 18/29)

Article 3 – MODALITES DE CLASSEMENT

3.1 Catégories retenues:

Elles seront au nombre de 9, réparties comme suit :

Catégories d'âges :

Dames	Hommes
W1 18 à 39 ans	A 18 à 29 ans
W2 40 à 49 ans	B 30 à 39 ans
W3 50 ans et +	C 40 à 49 ans
	D 50 à 59 ans
	E 60 à 64 ans
	F 65 et +

L'âge de chacun est déterminé par rapport à l'année de naissance sauf les 18 ans dont l'âge doit être révolu.

Identification des catégories :

Afin d'éviter des anomalies de reconnaissance par le système informatique de gestion du Challenge très sensible aux erreurs d'orthographe, il est recommandé aux concurrents de veiller à bien documenter leurs coordonnées (Nom, Prénom, date de naissance, etc...),

3.2 Attribution des points:

Les points seront attribués, suivant le classement scratch, de la manière suivante:

Le 1^{er} marque 1000 points puis de 10 en 10 points jusqu'au 10^{ième}

du 11^{ième} au 30^{ième}de 905 à 730 points.....de 5 en 5

du 31^{ième} au 50^{ième}de 806 à 730 points.....de 4 en 4

du 51^{ième} au 100^{ième}de 727 à 580 points.....de 3 en 3

du 101^{ième} au 300^{ième}de 578 à 184 points.....de 2 en 2

du 301^{ième} et +de 183 points jusqu'au dernier de 1 en 1.

Les exæquo seront départagés au bénéfice de l'âge, celui du plus âgé sera prépondérant.

3.3 Points Bonus :

Dans le but de valoriser la fidélité au *Challenge FSGT Hérault* un BONUS **DE 500 POINTS** SERA ATTRIBUE à chaque concurrent CLASSÉ sur les **2 épreuves**.

Le classement général final du *Challenge FSGT Hérault* prendra en considération pour chaque catégorie, l'addition des résultats points acquis dans les épreuves retenues, (cf. article 4 ci-après)

Article 4 – LISTE DES EPREUVES RETENUES

- Le Tour de l'Hortus
- La Montagnacoise

Article 5 - LES RECOMPENSES

- Les 3 premiers de chaque catégorie
- Les 3 premières Equipes sur chaque parcours (par addition des temps)
- Sur les 4 premiers coureurs (petit parcours)
- Sur les 3 premiers coureurs (grand parcours)

Les coureurs, féminins ou masculins, pris en compte pour le classement par équipe doivent être impérativement licenciés dans un même club.

L'appellation du club doit être enregistrée sous la même orthographe

- Le club le plus représenté par addition des concurrents petit parcours + grand parcours.

La proclamation officielle des résultats et la remise des récompenses du challenge auront lieu lors l'assemblée générale de la commission cycliste FSGT.

Les récompenses seront remises aux lauréats ou à leurs représentants.

Article 6 - GESTION DU CHALLENGE.

La gestion du challenge sera assurée par le Team Montagnac avec notamment le suivi du classement général provisoire et final du challenge et la coordination des différents efforts de promotion. Le classement provisoire ainsi que celui de chaque épreuve seront affichés sur le site du club ainsi que celui de la FSGT cyclisme.

Pour chaque épreuve, toute réclamation, doit être faite auprès de l'organisateur.

Article 7 - PROMOTION

La commission cycliste sera la seule à pouvoir utiliser dans leur communication le label et la mention "CHALLENGE HERAULT FSGT".